

## Quelques relations de Fra Angelo Petricca da Sonnino, vicaire patriarcal de Constantinople (1637-1639)

In: Échos d'Orient, tome 37, N°189-190, 1938. pp. 163-176.

---

Citer ce document / Cite this document :

Dallegio d'Alessio E. Quelques relations de Fra Angelo Petricca da Sonnino, vicaire patriarcal de Constantinople (1637-1639).  
In: Échos d'Orient, tome 37, N°189-190, 1938. pp. 163-176.

doi : 10.3406/rebyz.1938.2995

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rebyz\\_1146-9447\\_1938\\_num\\_37\\_189\\_2995](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rebyz_1146-9447_1938_num_37_189_2995)

---

# Quelques relations de Fra Angelo Petricca da Sonnino vicaire patriarcal de Constantinople (1637-1639)

*D'après un manuscrit du Gennadeion*

Le professeur G. B. Cervellini a publié en 1912, dans le *Bessarione* divers écrits de Fra Angelo Petricca da Sonnino, fort instructifs pour l'histoire religieuse du proche Orient au XVII<sup>e</sup> siècle (1). Il n'a pu malheureusement utiliser pour cette publication qu'un seul manuscrit, qui se trouve à Rome (2). Grâce à l'obligeance de M. Shirley H. Weber, bibliothécaire du Gennadeion (à Athènes), à qui nous exprimons ici notre vive gratitude, il nous a été possible d'en connaître un autre plus complet dont nous allons extraire les particularités les plus intéressantes.

Quelques mots d'abord sur le séjour de notre personnage à Constantinople.

## I. — *Le séjour de Fra Angelo Petricca da Sonnino à Constantinople*

En tête de son premier article (3) sur ce religieux, le professeur Cervellini nous apprend que Fra Angelo da Sonnino, de l'Ordre des Mineurs Conventuels, occupa les fonctions de vicaire patriarcal à Constantinople de 1636 à 1639 (4). Belin donne la date de 1637 (5). Mais Palmieri qui a compulsé le peu qui reste des anciennes archives des

---

(1) Prof. G. B. CERVELLINI, *Relazioni di Costantinopoli del Vicario patriarcale Angelo Petricca (1636-1639)*, dans *Bessarione*, III<sup>e</sup> s., vol. IX, 1912, p. 15-53 et *Anticalvinismo in Oriente*, *ibid.*, p. 320-333.

(2) Le prof. Cervellini écrit au sujet de ce manuscrit : « *Le relazioni e il trattato che publico furono da me trovati nel ms. gesuitico della Biblioteca nazionale centrale Vittorio Emanuele, 386, contenente atti di conclavi dal 1498 al 1625. Il ms. misura mm. 150 × 195. In principio reca la data : inceptus die 4 julii 1719 a me R. D.* ». (*Bessarione*, *loc. cit.*, p. 15, n. 1 : cf. aussi p. 23, n. 2 et p. 320).

(3) *Bessarione*, *loc. cit.*, p. 15-53.

(4) Du moins ces deux dates extrêmes figurent sur le titre et le laissent supposer (Cf. *ibid.*, p. 15).

(5) BELIN, *Histoire de la Latinité de Constantinople*, 2<sup>e</sup> édit. Paris, 1894, p. 351. La date qu'il fournit est extraite des archives de Saint-Antoine de Péra, ou d'un registre de la Délégation apostolique à Constantinople qui en contient la copie.

Conventuels de Saint-Antoine de Péra (1) est plus précis. Il fixe comme date de prise de possession de sa charge le 17 octobre 1637. Nous savons par ces archives que le prédécesseur de Fra Angelo, le P. Fra Guglielmo Vizani de Bologne, malade depuis quelques temps, mourut précisément le 17 octobre 1637 (2). Il faudrait supposer que le même jour, Fra Angelo prit la direction du vicariat (3). Mais à en juger par sa correspondance avec l'ambassadeur d'Autriche du 2 au 4 octobre de la même année (4), on peut admettre qu'il remplaçait le vicaire patriarcal malade et s'occupait de l'expédition des affaires dès cette époque (5). C'est peut-être la raison pour laquelle Fra Sebastiano da Sonnino renonça à cette charge en faveur de son cousin (6). Le séjour de ce dernier dans la capitale des sultans, qu'il dût quitter précipitamment vers le milieu de l'hiver 1639 à la suite de l'arrestation de Cyrille de Véria, concordait avec la lutte entreprise entre celui-ci et Cyrille Lucar, le premier soutenu par la diplomatie catholique, le second par la diplomatie calviniste, et à laquelle prit une part active le vicaire patriar-

(1) A. PALMIERI, *Dagli archivi dei Conventuali di Costantinopoli*, dans Bessarione, t. IX, 1900, p. 130.

(2) Il avait pris possession de son poste le 15 février 1635. (Cf. A. PALMIERI, *Ibid.*, p. 130; Archives de la Délégation apostolique, registre ci-dessus mentionné).

(3) Dans le registre des archives de la Délégation apostolique à Constantinople, nous lisons : « 1637. Padre Maestro Angelo Petricca da Sonnino, commissario generale d'Oriente, Minor Conventuale, Vicario Patriarcale, presso possesso alli 17 ottobre 1637 ». Le R. P. L. Lemmens (*Hierarchia latina Orientis*, dans *Orientalia Christiana*, n° 5, 1923, p. 278-279), nous apprend que le P. Fra Sebastiano da Sonnino, O. M. C., avait été désigné comme successeur de Fra Guglielmo Vizani, mais qu'il renonça à cette charge en faveur de son cousin germain, Fra Angelo da Sonnino : « asserens magistrum Angelum eius consobrinum esse magis idoneum ». Les patentes auraient été délivrées à ce dernier le 30 janvier 1638 (*Ibid.*, p. 279).

(4) HURMUZAKI, *Documente privitoare la istoria Românilor*. Bucarest, 1882, p. 631.

(5) A cette époque les vicaires patriarcaux étaient nommés pour trois ans. (Cf. *Relazione dello stato della Cristianità di Pera e Costantinopoli obediante al Sommo pontefice Romano. Manoscritto della prima metà del XVII° secolo annotato e pubblicato da E. Dallegio d'Alessio, Costantinopoli, 1925*, p. 78). La proposition faite par Mgr. Pietro Cedulini, visiteur apostolique à Constantinople, dans un mémoire du 10 juillet 1851, de maintenir les supérieurs de saint-François et de Saint-Dominique (qui assumaient la charge de vicaire patriarcal) trois années seulement, semble avoir été adoptée. La copie des actes afférents à cette visite furent découverts à la bibliothèque du monastère de Santi Quaranta, à Rome, par A. Gottlob, qui en publia une analyse dans *Historisches Jahrbuch*, VI, 1885, p. 42-72. Sur l'ordre de S. E. Mgr. J. Roncalli, une copie de ce codex fut exécutée et placée aux archives du vicariat de Constantinople. Ce dossier, que son Excellence a bien voulu nous communiquer, renferme des informations de tout premier ordre sur l'état de l'Église catholique en Turquie dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Le mémoire indiqué plus haut se trouve aux fol. 53 r-54 r.

(6) Voir ci-dessus, n. 3.

cal (1). Ce fut l'occasion pour lui de produire des œuvres qui sont parvenues jusqu'à nous : travaux dogmatiques, rapports d'information, ou relations d'ordre général. La liste (2) en est donnée par le professeur Cervellini. La bibliothèque Gennadeion (Athènes), possède un manuscrit où figurent trois relations sur quatre indiquées dans le Bessarione (3).

## II. — *Le manuscrit Gennadeion 79*

Le manuscrit Gennadeion 79 (4) forme un volume de  $0,195 \times 0,250$  à  $0,257$  mm., recouvert d'une reliure de papier imprimé de couleur verte, représentant des cerises dans un feuillage touffu. Une feuille blanche collée dans le plat intérieur droit de la couverture porte les lettres PP. XVIII (pagine 19), mais ce papier dont s'est servi le relieur n'a aucun rapport avec le manuscrit. Celui-ci se compose de trois cahiers et des feuilles de garde, en tout 39 feuillets. La pagination, qui ne tient pas compte des feuillets blancs, en indique 32. Le premier cahier se compose de 14 feuillets à 22 lignes ; le second, de 9 feuillets de 22 à 27 lignes et le troisième de 12 feuillets de 25 à 27 lignes. Le filigrane du papier de même que l'écriture cursive soignée de la seconde

(1) V. SEMMOZ (*Les dernières années du patriarche Cyrille Lucar*, dans *Échos d'Orient*, t. VI, 1903, p. 90-107), a démontré que les Jésuites n'étaient pour rien dans la mort de ce patriarche. Ceci contre Sir Thomas Roe, nommé ambassadeur d'Angleterre à Constantinople peu après l'élévation de Cyrille Lucar au siège patriarcal. Celui-ci donne, dans sa correspondance, une foule de renseignements sur ses tractations avec celui-ci, celles de George Abbot, archevêque de Canturbery, dont il était l'intermédiaire, sur l'imprimerie calviniste établie à Péra et sur les Jésuites ennemis des protestants. Il a multiplié les copies de sa relation : *A relation of the Practices of the Jesuits against Cyrill Patriarch of Constantinople, and the cause of their Banishment from the Turkish empire*. De cette relation il adressa une copie à son roi, une seconde à Sir Isaac Wake ; il écrivit au duc de Buckingham sur ce même sujet. Cependant son successeur, sir Peter Wyche, dans sa lettre du 22 juin 1628, dit que, malgré ce qu'avait écrit son prédécesseur, les Jésuites étaient toujours là : « *The expulsion of the Jesuits is come to nothing since his departure* » (*The negotiations of sir Thomas Roe, in his Ambassy to the Ottoman Porte, from the year 1621 to 1628 inclusive, etc.* London, 1740. Voir en particulier les lettres aux pages 102, 133, 146, 171, 213, 226, 251, 319, 371, 414, 442, 459, 469, 470, 487, 499, 758, 765, 775, 821).

(2) CERVellini, *loc. cit.*, p. 18, n. 2. A cette liste des œuvres de Fra Petricca, il faut ajouter sa relation sur l'incendie de Saint-François à Galata, publiée par le prof. G. Hofmann (*Il Vicariato Apostolico di Costantinopoli*, dans *Orientalia Chr. An.*, 103, 1935, p. 66-68). Le traité dogmatique indiqué comme inédit se trouve publié dans le même volume (Bessarione, *ibid.*, p. 320-333).

(3) Bessarione, *loc. cit.* : *La Relatione di quanto è occorso in Costantinopoli*, p. 31-43 ; le *Discorso (Trattato* dans l'Italien 386) *del modo d'espugnare il Turco*, p. 43-53 ; le *Trattato dogmatico*, p. 320-333.

(4) Feu Gennadios, dans le catalogue de sa bibliothèque, rédigé par lui, ne donne aucun renseignement sur la provenance de ce manuscrit.

moitié du XVII<sup>e</sup> siècle sont différents dans ces trois cahiers. Il est possible aussi qu'à la première page du manuscrit nous ayons le nom du propriétaire qui réunit ces documents. En effet, ce manuscrit débute par un index, lui aussi dû à une autre main, donnant la matière renfermée dans ce volume. Au bas de cette page, à l'angle inférieur droit, placé en biais, se lit le nom : L. SANTACROCE, estampillé à l'encre grasse noire. Les recherches effectuées autour de ce nom ne nous ont rien appris (1). A l'angle supérieur droit de ce même feuillet figure le numéro d'ordre C  $\frac{21}{1}$ . L'index donne les titres suivants (2) :

Tratto dogmatico del Santissimo Sacramento dell'Eucaristia, composto da Fr. Angelo Petricea da Sodino (3), Min. Conv. Vicario Patriarcale di Costantinopoli, nel quale si ricchiude un breve discorso dell'impossibilità di unire la Chiesa Greca col Calvinismo.

Copia della relazione datta dallo stesso Fr. Angelo Petricea di quanto è occorso in Costantinopoli.

Discorso del medesimo Fr. Angelo del modo facile di espugnare il Turco, e discacciarlo de molti regni, che possiede in Europa.

Breve di Papa Urbano VIII al detto Fr. Angelo Petricea dopochè ebbe ridotto all'obbedienza della Chiesa il patriarca di Costantinopoli.

Comme on le verra ci-après, cet index n'est pas complet. A l'exception du bref pontifical, dont il ne fait aucune mention, le reste se retrouve dans le manuscrit 386 consulté par le prof. Cervellini. Disons aussi que les deux manuscrits sont des copies.

Après avoir pris connaissance des matières indiquées dans l'index, nous compulsions le volume feuillet par feuillet.

Au début est une feuille de garde blanche, de papier épais, puis un feuillet tenant l'index donné ci-dessus ; suit un feuillet blanc. Le 4<sup>me</sup> feuillet porte le chiffre 1. Il donne (f. 1<sup>r</sup>) le titre en entier, en grosses onciales, du traité dogmatique qui suit (4). Les ff. 1<sup>r</sup> — 2<sup>r</sup> con-

(1) Dans la grande encyclopédie italienne (éd. 1936) nous voyons signalé un Filippo Santaeroce, sculpteur de talent, qui eut cinq fils, dont Luca qui comme ses autres frères, embrassa la carrière paternelle. Dans les tables données par Maslatrie (*Trésor de Chronologie*, Paris, 1889) aucun des Santaeroce indiqués ne s'identifie avec le propriétaire de ce manuscrit. Les recherches devraient se porter peut-être vers les archives franciscaines. Je n'ai pu trouver à Athènes les Annales de Wadding.

(2) Les titres donnés dans l'index sont incomplets.

(3) Sonnino.

(4) Il occupe la moitié de la page.

tiennent la lettre adressée par Fra Angelo Petricca au pape Urbain VIII, pour lui présenter son traité dogmatique sur la sainte Eucharistie (1). Le traité lui-même occupe les ff. 2<sup>v</sup>-13<sup>r</sup> (2). La *Relazione di quanto è occorso in Costantinopoli*, etc., v<sup>a</sup> du f. 14<sup>r</sup> au f. 18<sup>v</sup> (4). Dans ce dernier feuillet, nous lisons le titre d'une relation que n'indique pas l'index, inédite, ayant pour titre : *Della ricuperatione de Luochi Santi* (ff. 18<sup>v</sup>-20<sup>v</sup>). Elle est adressée au pape Urbain VIII. Suit une autre relation, inédite également, sur la fonction du préfet apostolique : *Della prefettura delle missione* (ff. 20<sup>v</sup>-21<sup>r</sup>). Deux feuillets blancs, non chiffrés, puis un troisième (f. 22<sup>r</sup>) qui porte, soigneusement tracé, le titre du discours sur la manière d'expulser les Turcs de l'Europe. Le discours occupe les ff. 23<sup>r</sup>-31<sup>v</sup> (4). Enfin le bref pontifical (f. 32<sup>r</sup> et v.). Ainsi dans le corps même du volume nous rencontrons deux textes dont les titres ne figurent pas dans la table des matières. En y ajoutant le bref papal, rendu en 1639, après l'élévation de Cyrille de Véria au siège du Fanar, nous avons ici trois documents nouveaux intéressants l'activité de Fra Petricca à Constantinople. Mais comme on le verra ci-après, ce n'est point là tout ce que nous apporte de nouveau le Gennadeion 79.

### III. — *Le texte des relations de Fra Angelo Petricca dans le Gennadeion 79 et dans le Romain 386*

D'après la description du Gennadeion 79 que nous venons de donner, il résulte que nous avons deux écrits inédits de Fra Petricca. Un examen plus approfondi nous a vite fait voir que celui concernant les Lieux Saints se trouve en partie dans le romain 386. Il forme la continuation de la relation : *Di quanto è occorso in Costantinopoli* (5). Par contre, le récit sur la charge du préfet est entièrement inédit.

Le professeur Cervellini, dans le manuscrit déjà cité, a trouvé une autre relation, qui manque au nôtre, concernant Constantinople et Pé-

(1) Dans *Bessarione*, loc. cit., p. 322-333.

(2) *Ibid.*, p. 322.

(3) *Ibid.*, p. 19-30.

(4) *Ibid.*, p. 43-53.

(5) Dans le manuscrit Gennadeion 79, cette relation s'arrête à la phrase finale suivante : *Questo à quanto è successo in questa genere, mentre ha essercitata la carica di vicario in Costantinopoli*, qui figure également dans le manuscrit de Rome (*Bessarione*, loc. cit., p. 28). Mais, dans ce dernier, le copiste ne s'arrête pas là. Il continue (*Ibid.*, p. 29-230) avec les deux derniers passages de la relation sur les Lieux Saints.

ra (1). On ne peut que s'étonner, en lisant cette relation, de voir qu'un esprit aussi fertile que celui de Fra Angelo ait eu besoin de plagier, en donnant sous son nom la relation écrite par un de ses prédécesseurs. Mais de ceci nous en parlerons plus loin.

En dehors des matériaux nouveaux, à l'actif de Fra Angelo Petriceca, que nous apporte le manuscrit d'Athènes, nous nous sommes mis à collationner les textes publiés dans le Bessarione, avec ceux du Gennadeion 79. En plus des variantes, que l'on rencontre dans presque chaque page, nous avons constaté des lacunes notables dans le manuscrit de Rome. Suivre les deux textes dans toute leur longueur serait, croyons-nous, fastidieux. Nous nous bornerons à quelques exemples; mais nous reproduirons en entier les passages qui manquent dans le Bessarione.

IV. — *Collation du texte des relations publiées dans le Bessarione avec le Gennadeion 79*

§ 1. — *Copia della relatione data a N.S. quant'è occorso in Costantinopoli (2).*

Comme nous le disons plus haut, nous ne rapporterons ici que quelques passages, comme exemple des variantes existantes entre la publication du Bessarione et le Gennadeion 79 (3). Nous choisissons celles qui apportent quelque précision nouvelle.

<i>Bessarione</i>	<i>Gennadeion 79</i>
P. 26, l. 19-23 : Ma perchè il Veria era molto favorito appresso il Primo Visir, e trovandosi quelli sul campo turchesco, furon primi a trattare col novo, e tanto tramorono che fecero mandar ordine al Pascià che governa in Costantinopoli, ch'imprigionassero Cirillo di Veria.	F. 17 <sup>r</sup> , l. 4-9 Ma perche il Veria era molto favorite appresso il primo visir <i>non potevano fare cos'alcuna. Per molta disgratia morse quel primo visir, et trovandosi etc.</i>
P. 28, l. 25-26 : <i>et essendo giunto in Roma.</i>	F. 18 <sup>v</sup> , l. 19 : <i>e da Livorno in Roma.</i>

(1) *Bessarione, loc. cit.*, p. 31-43.

(2) *Bessarione, loc. cit.*, p. 19-30. *Gennadeion*, f. 14<sup>r</sup>-18<sup>v</sup>. Le prof. Cervellini informe (*Ibid.*, p. 15, n. 1), qu'il remplace par des minuscules les majuscules superflues, complète les abréviations et emploie la ponctuation moderne. Cette relation a fait l'objet d'un article du journal *Il Messaggero degli Italiani*, Constantinople, n° 264-30 mars 1933 et n° 265-6 avril 1933.

(3) Les mots placés en italiques sont ceux sur lesquels portent les variantes.

Dans le manuscrit d'Athènes cette relation se termine ainsi : « *Quest'è quand'è occorso in questo genere mentr'hà essercitata la carica di Vicario in Costantinopoli* » (1). Dans celui de Rome elle prend fin avec le dernier passage de la relation sur les Lieux-Saints. Est-ce le fait d'une distraction du copiste; ou bien cette adjonction est-elle volontaire ? Le fait qu'ici aussi Fra Petricca parle de tractations avec le patriarche d'Alexandrie et le vicaire de celui d'Antioche le laisserait supposer.

§ 2. — *Della ricuperatione de Luochi Santi*

Nous avons dit plus haut que le manuscrit consulté par nous renferme un récit se rapportant aux Lieux Saints intitulé : *Della ricuperatione de luochi* (2) *Santi*. Nous avons ajouté qu'une partie de ce récit, reproduit dans le *Bessarione*, fait suite à la relation précédente. Nous donnons ci-après le passage qui manque dans l'italien 386. Il se place dans le *Bessarione* en tête de la page 29.

F. 18v *Della ricuperatione de Luochi Santi*.

In quanto alla ricuperatione de Luochi Santi, de che hà havuta cura, anco per ordine della S. Congregatione gli manifesta B° Padre quel che hà scritto più volte, che n'haverli per forza, e per danari dal Turco, e non ponerli all'incanto à plus offerenti perche se si rihaverranno al presente, doppo un'anno li Greci offeriranno qualche quantità di moneta al Bassa che soccede nel governo, et quel Bassa, che gl'ha fatti restituire a noi, et se li farranno togliere, et cosi perderemo li luochi, e li danari, ma se si rihaverranno con qualche accordo di Greci, si possederemo per sempre, e piacendo questo discorso alla S. Congregatione gl'ordinò che unitamente con li Ministri de Principi Cattolici, che sono colà trattasse questo accordo, ma con'honeste conditioni e che non si concedesse a Greci una chiave della chiesa del Santo presipio, come loro pretendevano, perche sarrebbe stato un seminario de liti, come avviene, quando due sono padroni d'una medesima cosa, et altri conditioni, si è trattato, et il patriarca di Gerusalemme mostra haver bona volontà, ma teme del patriarca presente di Costantinopoli, quale se vedesse gli inclinato a noi, lo farrebbe discacciare dal patriarcato dal Gran Turco, ma se tornasse Cirillo de Veria a possedere la sua sede, se ottenerebbe l'intento facilmente, tanto più che a Greci se haveva a concedere cose, che puoe' importano, e loro ne fano stima, come permettere che tenghino alcune lampade in chiesa, e de acendere alcune ea (n) dele altrove come sopra La Pietra dell' ontione,

(1) F. 18 v.

(2) Luoghi.



et altre cose simili, per li travagli di Monsigr Veria non si è potuto concludere cos'alcuna.

§ 4. — *Discorso del modo facile d'espugnare il Turco, e discacciarlo dalli molti regni che possiede in Europa. Fatto dal P. Maestro Angelo Petricca, Minor Conventuale, Vicario Patriarcale di Constantinopoli, Commissario generale in Oriente, e prefetto de' missionarii in Valacchia, e Moldavia* (1).

*Bessarione*

P. 44, l. 9-11 : e questo l'ho visto io e' ho camminato par li sudetti paesi un mese intiero nell'andare et un altro mese nel tornare in Costantinopoli. Et vedendo...

P. 45, l. 3-4 : Non posso negare queste cose e'ho viste non mi nasea volontà più presto d'esaggerare.

P. 47, l. 4 : et il gran Turco dopo fece tagliare la testa.

P. 47, l. 12-13 : Et il regno di Polonia *ordinariamente* ha un' esercito di 180 mila soldati.

P. 47, l. 16-17 : facilità di vincerli. L'istessa ragione vale.

P. 47, l. 23 : però sono (les forteres-ses) pochissime.

*Gennadeion 79*

F. 23<sup>r</sup>, l. 24-25 et v, l. 1 : e questo *oltre che lo dicono l'histoire l'ho vedutto io e hò caminato per li predetti paesi molti mesi nell' andare et tornare in Constantinopoli per mare come per terra, e vedendo...*

F. 24<sup>r</sup>, l. 11-12 : Non posso negare, *che mentre scrivo queste cose non mi nasea volontà etc.*

F. 25v, l. 1-2 : Il Gran Turco *non molto tempo dopo* fece tagliare la testa.

F. 25v, l. 10-12 : et il regno di Polonia *senza fare alcun soforza* ha già esercito di 100 mila soldati.

F. 25v, l. 15-18 : facilità di *vincer li Turchi. E per raggionare solo al presente de'Principi confinanti col Turco dico, che l'istessa ragione vale...*

F. 25v, l. 26 : però sono 3 o 4.

Le passage qui suit manque dans le *Bessarione*. Il se place à la page 52, ligne 25, après le mot *città*.

(1) Le titre de cette relation dans le manuscrit de Rome est le suivant (*Bessarione, loc. cit., p. 43*) : *Trattato del modo facile d'espugnare il Turco e discacciarlo dai molti regni che possiede in Europa, composto dal padre maestro Angelo Petricca da Sonnino Min. Conr., Vicario patriarcale di Constantinopoli commissario generale in Oriente e prefetto di missionari in Valacchia e Moldavia*. Ce sujet a été traité souvent. Nous citerons ici l'ouvrage de Scipione Ammirato : *Orazioni del Sig. Scipione Ammirato a diverti principi intorno i preparamenti, che s'aurebbono a farsi contre la potenza del Turco con un dialogo delle imprese del medesimo. Aggiuntovi nel fine le littere, et Orazioni di Monsignor Bessarione cardinale Niceno, scritte a principi d'Italia. In Firenze per Filippo Giunti 1598*. La seconde partie de cet ouvrage porte le millésime 1596.

F. 30<sup>r</sup>, l. 11 et suiv. : Aggiungo di più, che vi sono due principi Greci, uno di Moldavia, e l'altro di Valacchia, de' quali cadauno à primo suono di tromba puol armare 25 mila soldati, e perche sono le dette provincie lontano da Costantinopoli solo per lo spatio di 15 giornate, possono con gran danno del Turco prender l'armi contro l'istesso, e ciò fariano volentieri, ogni volta che li fosse somministrato aiuto dalli principi Christiani, overo se'li detti principi prendessero l'armi contro il Turco, e combatessero con lui per altre parti contigue alla christianità, e di principi [ne h]anno gran desiderio, essendo ciò a me noto, per haver discorso con quelli per esser stato molto tempo missionario della S. Congregatione in dette provincie. [F. 30<sup>v</sup>] anzi il principe di Valacchia ni hà dato in nome della mia religione una chiesa con molte habitationi in una città ove lui risiede per nome Buccoresti, e detto principe più volte mi diceva come puol essere che li principe christiani qualche volta non habbiano compassione de tanti christiani, che sono sotto la tirrania del Turco, e non li venga pensiero di vendicar tant' ingiurie, che questi Turehi fanno a Christo Redentore. Questo è certo che detti principi sono sempre pronti a ribellarsi al Turco se fossero à ciò animati, et aiutati concordemente da' principi christiani.

E pare apponto ch'Iddio benedetto in questi tempi disponga li medi necessarii per tal impresa, perche li patriarchi Greci cominciano a tornare all'obedienza del Sommo Pontefice, et è noto a Nostro Signore, et alla S. Congregatione de propaganda fide comme Iddio benedetto per mezo mio ha ridotto all'obedienza della Sede Apostolica il patriarca di Costantinopoli Cirillo di Veria, havendo alla mia presenza fatta la professione della fede cattolica prescrittali della S. di N. S. Urbano VIII, e l'ha riconosciuto [per] pastore u(niversa)le, e vicario di Christo Signor Nostro, et ha mandato persone a posto a render obedienza, [F. 31<sup>r</sup>] e chiederò la confirmatione della sua dignità con mandarli sigillata, e sottoscrita la sudetta professionne della fede, e con quest' istessi negotii si è acquistata familiarità, e molta corrispondenza anco col patriarca d'Alessandria, e col patriarca di Gerusalem, e con molt'altri prelati principali fra Greci, quali possono unitamente commovere tutti li Christiani Greci, che sono sudditi al Turco, contro il Turco stesso.

#### § 4. — *Della prefettura delle missioni*

Cette courte relation, que nous reproduisons ici en entier, a été adressée au pape Urbain VIII. Elle dit d'ailleurs bien autre chose que son titre. On y trouve des renseignements utiles sur le vicariat, qui s'étendait sur tous les territoires occupés alors par les Tures.

F. 20<sup>v</sup> Della prefettura delle missioni.

Havendo l'onore servita la S. Congregatione dieci anni con varie carriere in diverse parti, come in Ungaria, Moldavia, e Valacchia, oltre la carica di Vicario, testifica come sempre s'avanza nell' acquisto dell' anime, e con la

dottrina di misionarii li s'abiliscono maggiormente nella fede Cattolica quei fedeli, che sono in quei confini. De Turchi però non è mai alcuno venuto alla fede, perche non vogliono discorrere et l'haver dominio gli conserva nell'errore.

Ultimamente una terra intiera in Valacchia per nome Campo Longo hà ricevuta la fede cattolica et in detta terra vi è una bella chiesa con l'habit(atio)ne per li missionarij. [F. 21<sup>r</sup>] Questa terra è nelli confini di Transilvania et li habitatori sono Transilvani antichi del rito latino, che erano colà discesi ad abitare ne' confini per la fertilità di quella terra; erano ingannati da uno heretico, lodato Iddio, è venuta alla fede cattolica, come è già noto alla Sacra Congregatione.

Questo hà voluto l'oratore notificare brevemente à V. B(eatitudine) per dar conto della sua amministrazione. Al presente si trattiene nel Convento di SS. Apos(to)li aspetando li comandamenti di V. S. alla quale hà sempre pregato e prega da sua D. Maestà lunga vita, e sanità per gloria di Dio benedetto, et utilità de popolo Christiano.

§ 5. — *Trattato dogmatico del Santissimo Sacramento dell'Eucharistia*

Le traité sur la sainte Eucharistie avait été écrit pour démontrer l'impossibilité pour l'Église grecque de s'unir au protestantisme. Un exemplaire de cet écrit, accompagné d'une lettre d'envoi, avait été adressé au pape Urbain VIII (1). Pour cette relation aussi, les deux manuscrit du Gennadeion et de Rome, présentent des variantes, dont quelques exemples donneront une idée.

*Bessarione*

P. 324, l. 41 : Isaia profeta, a cap. 37 (2).

P. 326, l. 24 : opinione *profonda*.

P. 328, l. 29-30 : assumet ex eis in sacerdotes et levitas et per consequenza...

*Gennadeion 79*

F. 4<sup>r</sup>, l. 14 : Isaia profeta a cap. 35.

F. 6<sup>r</sup>, l. 3 : opinione *profana*.

F. 8v, l. 2-7 : Sacerdotes et levitas *per le quali parole si vede che non tutti gli fedeli sono sacerdoti e leviti come voi altri dite ma che dal suo popolo molti furono eletti : assumam ex eis in sacerdotes et levitas, e per questa consequenza...*

(1) *Bessarione, loc. cit.*, p. 322-333.

(2) Lire : Chap. 35, comme dans Gennadeion (f. 4 r, l. 15-16). (Cf. *Vulgate*, éd. de Sixte V et Clément VIII : Isaie XXXV, 8). Fra Angelo Petricca cite ce passage probablement de mémoire. Ni l'un ni l'autre des deux textes ne correspond à celui de la Vulgate.

V. — *La relation de Fra Angelo Petricca sur l'état présent de la chrétienté de Péra et de Constantinople, et celle de Fra Giovanni Mauri della Fratta.*

Comme nous l'avons dit plus haut, le manuscrit 386 de la bibliothèque nationale de Rome renferme une relation sur Constantinople et Péra que le prof. Cervellini a publiée (1). Depuis longtemps déjà, ce récit sur la latinité de Constantinople au XVII<sup>e</sup> siècle avait attiré notre attention du fait de l'identité du titre avec une autre relation, écrite par un des prédécesseurs de Fra Petricca, le P. Fra Giovanni Mauri della Fratta, vicaire patriarcal de Constantinople, de 1629 à 1631 (2). Il n'était pas difficile d'identifier la relation que Fra Petricca intitule comme suit : « *Relazione della stato presente della Christianità di Pera et Constantinopoli, obediente al Sommo Pontefice Romano, fatta dal P.M. Angelo Petricca da Sonnino, min. conv., vicario patriarcale di Costantinopoli, commissario generale della provincia d'Oriente e prefetto di Misionarri.* Lorsqu'il publiait cette relation, le prof. Cervellini était en droit d'ignorer que le précieux document qu'il avait sous les yeux, écrit en 1640, n'était qu'une copie succincte d'un texte rédigé vers 1634 sous le même titre. Réduisant les quinze chapitres de Fra Mauri en un seul, prenant de chacun d'eux les passages les plus importants, Fra Petricca donne ce qui lui paraît être l'essentiel. Ainsi parlant de Péra, Fra Mauri (3) écrit : *Questo sito e luogo (de Pera) ad (4) Andronico Paleologo imperatore di Costantinopoli nel 1304 donato alla natione de'Genovesi.* Cette phrase est servilement copiée par Fra Petricca : *poi fu donato ad Antonio (?) (5) Paleologo imperatore di Costantinopoli nel 1304 alla natione de' Genovesi (6).* On sait qu'en 1303, Andronic Paléologue renouvela aux Génois, avec lesquels un ae-

(1) *Bessarione, loc. cit.*, p. 31-49.

(2) La relation de Fra Giovanni della Fra a été publiée par nous. (Voir p. 164 n. 5). Le prof. G. Hofmann a découvert un second manuscrit de cette relation, avec titre plus complet et que voici : *Relazione dello stato presente della christianità di Pera e Costantinopoli obediente al Sommo pontefice Romano data dal Molto Rev. Padre Maestro Giovanni Mauri della Fratta, Provinciale d'Oriente de Minori Conventuali, Vicario Generale Patriarcale di Costantinopoli l'anno 1631.* (Cf. *Il Vicariato Apostolico di Costantinopoli*, dans *Orientalia Christ. Anal.*, 103, 1935, p. 18, n. 2). Le millésime 1631 donné sur ce titre, indique la dernière année du vicariat de Fra Mauri. Quant à la date de rédaction de sa relation, cf. notre édition, p. X.

(3) *Relazione* (nous indiquons sous ce nom notre édition), p. 4.

(4) Le texte du manuscrit que nous avons cité porte : *ad Andronico Paleologo*, au lieu de *Da Andronico Paleologo*, comme nous avons transcrit dans notre édition (*Ibid.*, p. 4).

(5) Lire : *Andronico*.

(6) *Bessarione, loc. cit.*, p. 31.

commolement lui paraissait nécessaire, leur concession de Péra. La délimitation du quartier ainsi agrandi fut confirmée en 1304.

Parlant de la réception que faisait le sultan aux envoyés des puissances étrangères à leur arrivée dans sa capitale, Fra Mauri écrit : « *Ben chè di questo ne facci particolar mentione nell'altra mia relatione delli costumi della corte del Turco* » (1). Cette phrase ne se trouve pas dans Petricea (2). Mais le récit politique est bien tout entier de lui (3). Pour chaque chapitre de Fra Mauri, le vicaire patriarcal reproduit les lignes liminaires, résumant souvent le reste. Ainsi le passage suivant : « *L'anno 1609 vennero in Pera li padri Gesuiti et hebbe dalla comunità la chiesa et il luogo di S. Benedetto, quale fut edificato nel 1427* » (4), copié de Fra Mauri (5), donne une idée des phrases concises et toutes prêtes qu'il emploie. Mais il fit aussi œuvre personnelle en deux endroits différents et qu'il importe de relever ici. Parlant des religieux Dominicains, et de leur église de Saint-Pierre, Fra Mauri (6) donne aussi la description de Sainte-Marie de Constantinople, la seule église latine subsistant à cette époque à Stamboul. Fra Petricea, au contraire, relève le fait survenu depuis peu : « *Habitavano ancor due o tre ài detti padri (Domenicani) in una chiesa di Constatinopoli, detta Santa Maria; ma al presente il Turco l'ha serrata, e non vuole vicino le loro moschee, essendochè detta chiesa fusse vicina ad una delle loro moschee* » (7). Le témoignage du vicaire patriarcal confirme ce que nous savions uniquement par la lettre du P. Innocent Martial (8).

Le second renseignement concerne la charge du vicaire patriarcal. Après avoir copié ce que dit à ce sujet Fra Mauri (9), il ajoute à la fin ce qui manque chez son prédécesseur : « *Gli detti vicarii poi hanno molta autorità delegata, perchè hanno cura de'misionarii di Levante, hanno l'occhio al governo de'vescovi et arcivescovi del'Arcipelago, quali sono mandati dal Sommo pontefice a quell'isole, dove sono molte città* » (10).

(1) *Relatione*, p. 34.

(2) Absent de même est le passage concernant la réfection du palais de France, à Péra, par le comte de Marcheville. (Cf. *Relatione*, p. 28).

(3) *Bessarione*, loc. cit., p. 32.

(4) *Bessarione*, loc. cit., p. 40.

(5) *Relatione*, p. 61.

(6) *Relatione*, chap. IX, p. 56-57.

(7) *Bessarione*, loc. cit., p. 40.

(8) Lettre du P. Innocent Martial, aux archives du couvent des Saints-Pierre et Paul à Galata. (Cf. E. D. D'ALESSIO, *Nomenclature des églises latines de Galata*, dans *Échos d'Orient*, t. XIII, 1924, p. 459.

(9) *Relatione*, p. 77-80.

(10) *Bessarione*, loc. cit., p. 42. Au sujet des chapitres II et III de Mauri. Cf. notre éd., p. IV.

Le chapitre IV de Fra Mauri (p. 11-20) est résumé ici en 22 lignes (1).

La statistique des familles de Péra (Mauri, chap. V, p. 21-26) est donnée en 42 lignes (2). Mais dans ces résumés des parties entières sont reproduites du texte original. Il en est ainsi du chapitre VI (3) et du chapitre VII où la finale est transcrite en entier avec interpolation du texte. Il procède de même pour son église de Saint-François. Le début et la fin proviennent de Mauri, le reste est résumé en quelques lignes (4). Le chapitre IX de Mauri concerne les Dominicains dont nous avons parlé plus haut. Au sujet de l'église Sainte-Marie Drapéris (Mauri, chap. X, p. 59-60), Fra Petricca donne le commencement et résume le reste en neuf lignes (5). Il traite de même le chapitre XI (6). Le chapitre XII subit la même amputation (7).

Les églises de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Antoine et de Saint-Sébastien sont décrites par Fra Mauri dans le chapitre XIII (8). Pour le service des pestiférés à Saint-Jean, Fra Petricca ajoute que le desservant : « è un padre de' nostri minori conventuali » (9), tandis que notre auteur dit simplement que ce service est « *esequito dalli Padri Conventuali* » (10). Le chapitre XIV est rendu en quelques lignes (11). Du chapitre XV et de la charge du vicaire patriarcal dont il y est question, nous avons déjà parlé plus haut. Fra Petricca termine sa relation par le contenu du chapitre XVI de Mauri, des solennités et des fêtes publiques (12). Il n'a pas jugé utile de suivre son prédécesseur jusqu'à la fin et de donner le récit des cérémonies des funérailles et des modes de sépulture pratiqués à Péra.

La liste des œuvres de Fra Angelo, telle qu'elle est donnée dans le Bessarione (13) n'est pas complète. Nous supposons que les archives du

(1) *Ibid.*, p. 32-33.

(2) *Ibid.*, p. 33.

(3) *Ibid.*, p. 33, les dix dernières lignes et p. 34, les 32 premières lignes, moins la liste des noms de familles contenue dans la *Relatione*, p. 22-24.

(4) *Relatione*, chap. VIII, p. 45-54; *Bessarione*, *loc. cit.*, p. 39, à partir de la dernière ligne jusqu'à la ligne 20 de la page suivante.

(5) *Bessarione*, *ibid.*, p. 40.

(6) *Relatione*, p. 61-63; *Bessarione*, *ibid.*, p. 40.

(7) *Relatione*, p. 65-66; *Bessarione*, *ibid.*, p. 41.

(8) *Relatione*, p. 67-70.

(9) *Bessarione*, *ibid.*, p. 41.

(10) *Relatione*, p. 68.

(11) *Relatione*, p. 71-75; *Bessarione*, *ibid.*, p. 41.

(12) *Relatione*, p. 81-86; *Bessarione*, *ibid.*, p. 43.

(13) Voir note 1, p. 5.

Vatican et celles de la Propagande doivent contenir d'autres relations ; dans sa relation sur les Lieux Saints, il dit lui-même avoir écrit plusieurs fois sur ce sujet. Enfin dans les archives de son Ordre, à Rome, il est plus que probable que l'on trouvera des rapports sur son administration du couvent de Saint-François de Galata.

Athènes, avril 1938.

E. DALLEGGIO D'ALESSIO.